

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14032**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise hippique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1967)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme administre ou participe à la gestion économique et commerciale et aux travaux quotidiens d'une entreprise hippique : il assure les soins aux animaux (alimentation, pansage, brossage, paillage...), la maintenance des bâtiments, installations, équipements et l'entraînement quotidien des chevaux qu'il élève ou qui lui ont été confiés.

Il travaille en extérieur et pratique l'équitation tous les jours.

Il conduit l'entreprise dans le respect des normes en vigueur et du bien-être animal.

### Capacités générales

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

### Capacités professionnelles

- C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques
- C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité
- C7- Communiquer en situation professionnelle
- C8- Caractériser le contexte des activités hippiques
- C9- Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable
- C10- Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal
- C11- Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal
- C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein des haras, écuries de courses ou centres équestres.

Entraîneur, Chef/Responsable d'écurie ou d'entreprise équestre, Groom, Premier garçon.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1407 : Élevage bovin ou équin

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3

épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4

épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5

épreuve E6, qui permet de valider les capacités C6 et C7

épreuve E7, qui permet de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "cavalier-soigneur".

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14032 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique</li> <li>- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel</li> <li>- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde</li> <li>- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14032 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la langue orale</li> <li>- S'exprimer à l'oral en interaction</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Comprendre la langue écrite</li> <li>- S'exprimer par écrit</li> </ul> <p>dans des situations sociales et professionnelles</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14032 - Développer sa motricité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi</li> <li>- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14032 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies</li> <li>- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14032 - Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les caractéristiques biologiques et physiologiques des équidés permettant de raisonner les choix techniques pour gérer une cavalerie</li> <li>- Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des équidés permettant de raisonner le travail du cheval</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14032 - Elaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité et communiquer en situation professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le fonctionnement global d'une entreprise hippique dans son environnement</li> <li>- Formuler un diagnostic sur la conduite de l'entreprise</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14032 - Caractériser le contexte des activités hippiques et réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les principaux éléments constitutifs de la filière équine</li> <li>- Préciser l'importance sociale et économique des utilisations du cheval</li> <li>- Analyser le fonctionnement d'un secteur particulier de la filière</li> <li>- Identifier les informations disponibles</li> <li>- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise hippique</li> <li>- Raisonner une décision</li> <li>- Prendre en compte les dimensions fiscale et juridique nécessaires à la gestion</li> <li>- Identifier les aspects importants de la gestion des ressources humaines</li> <li>- Raisonner la mise en marché</li> <li>- Raisonner le choix et l'entretien des bâtiments et des installations associées en fonction des activités et des objectifs de l'entreprise hippique</li> <li>- Raisonner le choix et l'utilisation des matériels</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14032 - Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer une cavalerie dans le respect du bien-être animal</li> <li>- Gérer des surfaces prairiales destinées aux équidés dans un contexte de durabilité</li> <li>- Analyser les résultats technico-économiques et les impacts des activités</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14032 - Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et réaliser le travail des équidés de sport et de loisirs <u>ou</u> Organiser et réaliser l'entraînement du cheval de course</li> <li>- Réaliser l'éducation d'un poulain</li> </ul>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14032 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement</li> <li>- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUIJON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Code rural et de la pêche maritime, art. D 811-145

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 22 août 2011 (JO du 10 septembre 2011) portant création de la spécialité "**conduite et gestion de l'entreprise hippique**"

du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

**Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Espace web du centre national de documentation pédagogique : [www.cndp.fr/outils-doc](http://www.cndp.fr/outils-doc)

**Lieu(x) de certification :**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Conduite et gestion de l'exploitation agricole, option Production du cheval